

REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance

Adopté le 23 décembre 2019¹

1. Accueil et participation à la séance du matin	2
2. Adoption de l'ordre du jour	2
3. Points divers	2
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019	3
5. Examen de 6 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM	3
6. Examen des dernières révisions apportées au document consensus de l'OCDE sur l'utilisation de considérations environnementales dans l'évaluation des risques associés à la dissémination de plantes transgéniques et nouvelles propositions tenant compte des discussions au niveau international	4
7. Date et lieu des prochaines réunions	5
ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé	6

¹ Peuvent se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de séance les membres qui étaient présents lors de la séance dont il rend compte, et qui sont présents ou représentés lors de la séance d'adoption.

1. Accueil et participation

Le Président du Comité scientifique (CS) du Haut Conseil des biotechnologies (HCB) accueille les participants, listés ci-dessous.

Membres du Comité scientifique du HCB :

- présents :

Jean-Christophe Pagès, Président, Claudine Franche, Vice-présidente, et par ordre alphabétique des noms de famille :

Claude Bagnis, Marie-Anne Barny, Bruno Chauvel, Cécile Collonnier, Elie Dassa, Philippe Guerche, Joël Guillemain, Guillermina Hernandez-Raquet, Jamal Khalife, Bernard Klonjkowski, Valérie Le Corre, Olivier Lemaire, Didier Lereclus, Rémi Maximilien, Didier Nègre, Xavier Raynaud, Catherine Regnault-Roger, Michel Renard, Patrick Saindrenan, Pascal Simonet, Bernard Vaissière, Jean-Luc Vilotte.

- absents, représentés :

Frédérique Angevin (représentée par C. Collonnier), Pascal Boireau (Vice-président, représenté par B. Klonjkowski), François Lefèvre (représenté par J.-L. Vilotte), Nadia Naffakh (représentée par P. Simonet), Sergio Ochatt (représenté par C. Franche), Marie-Bérengère Troadec (représentée par D. Nègre), Hubert de Verneuil (représenté par D. Nègre).

- absents, excusés :

Avner Bar-Hen, Thierry Brévault, Denis Couvet, Barbara Demeneix (démissionnaire), Marc Lavielle, Valérie Le Corre, Eliane Meurs, Jean-Louis Noyer (démissionnaire), Tristan Renault.

Membres du secrétariat du HCB :

Flore Biteau, Catherine Golstein.

Plus de la moitié des membres du CS du HCB (c'est-à-dire 20 ou plus) sont présents ou représentés. Conformément au règlement intérieur du HCB, le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour, reproduit en annexe, est adopté sans changement.

3. Points divers

- Le Président fait le point sur la question de l'avenir du HCB : aucune nouvelle officielle. Non résolue jusqu'à présent, la question revient à l'ordre du jour des cabinets ministériels. Son traitement devient urgent considérant la fin du mandat du HCB le 31 décembre 2019. Une prolongation d'un an est probable, considérant que les évolutions envisageables nécessiteraient un changement dans la Loi. Un nouveau rendez-vous a été obtenu avec le Cabinet du ministère de l'Environnement pour le 8 octobre.

- La tenue de la réunion du CS disséminé du mois d'octobre sera examinée au Bureau de ce jour considérant les saisines reçues par le HCB (un dossier vétérinaire, pas de dossier de PGM). Plus généralement, le calendrier prévisionnel du CS du HCB pour 2020, dans l'éventualité d'une prolongation de son mandat, sera fixé et distribué aux membres.
- Interpellé sur le sujet, un membre du CS appartenant également au GT Biotechnologies de l'Anses précise que la situation y est similaire : calendrier régulièrement adapté, réunions annulées en l'absence de dossier de PGM, réduction de la fréquence moyenne de réunions à une toutes les 6 semaines. Ceci reflète non pas l'absence de dossiers de PGM en cours de traitement au niveau européen, mais l'absence de dossiers validés prêts à une évaluation par les États membres. Le calendrier des saisines à venir est difficilement prévisible.
- Une initiative citoyenne européenne a été lancée cet été par un groupe de jeunes étudiants européens dans le but de plaider auprès de la Commission européenne pour la révision de la législation OGM (<https://www.growscientificprogress.org/>). Cette initiative fait suite à de nombreuses autres, comme la note de la délégation néerlandaise du 7 mai 2019. Soulignant les nouveaux défis résultant de l'arrêt de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) sur les nouvelles techniques de mutagenèse du 25 juillet 2018, cette note appelait la future Commission à traiter la question de la pertinence de la législation OGM de l'Union européenne.
- Suite à cet arrêt de la CJUE, le Conseil d'État doit toujours statuer sur les questions relatives au statut des organismes obtenus par mutagenèse. Sa décision interviendra à une date encore indéterminée. Il est attendu qu'il entérine et applique la décision de la CJUE à la législation française, corrigeant ainsi l'erreur effectuée lors de la transposition initiale de la directive 2001/18 concernant le statut des produits issus de mutagenèse dans le Code de l'environnement.
- L'auto-saisine sur le forçage génétique sera remise à l'ordre du jour des travaux du HCB dès que la visibilité sur son avenir sera assurée.
- Un membre signale que l'Anses va lancer de nouvelles études concernant les fongicides SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) suite aux alertes médiatiques dont ils ont fait l'objet à partir de données soulevant la question de leur innocuité, parues sur un site de pré-publication en *open source*. S'ensuit un débat sur la qualité variable que l'on peut attendre de ces données pré-publiées selon les différentes plateformes *open source*. Il est toutefois unanimement accepté que la question ainsi soulevée soit traitée par l'agence.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019

Le procès-verbal de la séance du CS du 4 juillet 2019 est adopté sans modification.

5. Examen de 6 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM

Le HCB a été saisi le 16 juillet 2019 par les autorités compétentes françaises (le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) d'une demande d'avis relative à l'habilitation de 6 agents de la

Direction régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, d'Occitanie, pour leur compétence à rechercher et constater les infractions aux dispositions de l'article L.533-3 relatif à la dissémination volontaire d'OGM à toute autre fin que la mise sur le marché.

Un expert rapporteur, en charge de l'examen des 6 candidatures, présente son analyse sur la base d'un rapport d'expertise et des CV des candidats, préalablement diffusés aux membres.

Considérant les différences de structure et la pertinence des données que les dossiers contiennent, le CS émettra des suggestions pour en consolider la rédaction et en faciliter l'évaluation.

Le CS du HCB émet un avis favorable quant à l'habilitation de 5 agents. Des informations complémentaires sont demandées concernant le sixième agent.

6. Examen des dernières révisions apportées au document consensus de l'OCDE sur l'utilisation de considérations environnementales dans l'évaluation des risques associés à la dissémination de plantes transgéniques et nouvelles propositions tenant compte des discussions au niveau international

Un nouveau point est fait sur l'avancement du projet de document consensus de l'OCDE sur l'utilisation de considérations environnementales dans l'évaluation des risques associés à la dissémination de plantes transgéniques.

Il est rappelé qu'un membre du secrétariat du HCB a intégré le comité de pilotage de ce travail à l'été 2018 pour y représenter la position de la France. Contribuer à l'élaboration de ce document au sein du comité de pilotage nécessite donc une consultation continue du CS du HCB (ce qui explique les points réguliers en séance du CS), en interaction avec les autorités compétentes françaises.

Cette activité sur le long terme est particulière pour le CS du HCB en ce qu'elle ne conduit pas à un avis ponctuel du comité, mais à une contribution – construite sur la durée – à l'élaboration collective d'un document de l'OCDE. Les particularités de l'exercice du consensus international sont soulignées : savoir jusqu'où pousser sans bloquer le processus (autant que possible), tout en ne fléchissant pas sur les points que l'on considère critiques. Il s'agit donc d'essayer d'emporter l'adhésion de l'ensemble des délégations par l'exposition la plus claire possible de notre raisonnement scientifique, mais aussi par l'application de beaucoup de diplomatie et d'endurance.

Comme convenu à la dernière séance, le CS du HCB a validé par voie électronique et envoyé le 7 août au comité de pilotage une nouvelle proposition visant à répartir dans les différentes annexes les points précédemment proposés au sein du texte principal (paragraphe 2). Il s'agissait notamment des questions de l'évaluation du transfert de gène horizontal et du développement de résistances chez les adventices et les organismes cibles consécutif à des changements de pratiques agricoles.

Cette nouvelle proposition a fait l'objet de réactions de représentants canadiens, néerlandais, belges, finlandais et allemands, membres du comité de pilotage. Des réponses détaillées, préparées pour chacune de ces réactions en concertation avec les experts *ad hoc* du CS, sont discutées, révisées et validées en séance pour renvoi au comité de pilotage. Ces discussions donnent lieu à une séquence informative sur la prévalence de l'agriculture sans travail du sol, dite « agriculture de conservation », sur le continent américain, du fait de sa sensibilité particulière à l'érosion des sols, que ce soit de source éolienne au nord ou pluviale au sud. La dépendance de cette agriculture aux

herbicides foliaires – essentiellement au glyphosate – est soulignée, avec la problématique du risque de développement de résistances chez les adventices et les conséquences redoutées sur la qualité du sol. Particulièrement intéressante, cette séquence conduit le Président à proposer l'organisation d'un événement réunissant des intervenants experts de cette thématique lors d'une séance ultérieure du CS. Dans le cadre de ce travail pour l'OCDE, le CS du HCB souligne que le développement de résistance des adventices à des herbicides a d'autres conséquences à ne pas négliger, en lien avec l'augmentation, avérée aux États-Unis, de l'utilisation d'herbicides.

Les titres des annexes « *Biodiversity* » et « *Organisms (animals)* » sont à nouveau discutés par le CS du HCB, qui renouvelle ses suggestions de modification pour en améliorer la clarté et l'adaptation au contenu de ces sections. L'alternative d'élargir le contenu effectif de l'annexe « *Biodiversity* » est également discutée puis écartée, considérant notamment que la biodiversité devrait être traitée dans l'ensemble du document.

Concernant la dernière version du texte principal, distribuée le 12 septembre, le CS du HCB peut se satisfaire de l'intégration de quasi toutes ses demandes de modification, y compris celles qui avaient été rejetées dans leur première forme.

La prochaine étape est une conférence téléphonique avec le comité de pilotage dans l'objectif de finaliser le texte principal. A notre demande, la conférence permettra également de discuter de nos propositions d'ajouts désormais répartis dans les différentes annexes.

7. Date et lieu des prochaines réunions

Sous réserve des arbitrages du Bureau et de la confirmation de leur localisation, les prochaines réunions sont prévues au 244 Boulevard Saint Germain aux dates suivantes :

- séance du sous-comité confiné du CS : le mercredi 16 octobre à partir de 14h
- séance du CS disséminé : le jeudi 17 octobre entre 9h30 et 17h30

ANNEXE - Ordre du jour prévisionnel anonymisé

- 9h30 Ouverture de la séance par le Président du Comité scientifique, Jean-Christophe Pagès
Adoption de l'ordre du jour
Points divers
- 9h50 **Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2019**
- 10h00 **Examen de 6 demandes d'habilitation pour la recherche et la constatation des infractions aux dispositions relatives à la dissémination volontaire dans l'environnement, à toute autre fin que la mise sur le marché, de plantes, semences ou plants, composés en tout ou partie d'OGM**
- 10h30 **Examen des dernières révisions apportées au document consensus de l'OCDE sur l'utilisation de considérations environnementales dans l'évaluation des risques associés à la dissémination de plantes transgéniques et nouvelles propositions tenant compte des discussions au niveau international**
- 12h58 au plus tard *Date et lieu des prochaines réunions*
- 13h00 au plus tard Clôture